

## **Séance du 28 juillet 2014**

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : 0

Date de convocation :16 juillet 2014

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP représentée par Bernard LIENHARD, Franck LANG Adjoint

Mmes et MM. Mireille ADAM, Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB, Antoine BURG, Christian SUSS, Brigitte VACELET, Annette FLECK représentée par Yvette HOLTZMANN, Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER.

Absent : ./.

### **DELIC-045-2014 : Demande de permis de démolir**

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, la demande faite par Jean-Marc HAUER, architecte, pour le compte de M. Daniel STARK, en vue de la démolition de la maison d'habitation et de la grange situées dans sa propriété au 101 rue de Versailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable à cette démolition.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-046-2014 : Droit de préemption urbain**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Valérie BIRY, notaire à Weyersheim, concernant le bien immobilier situé 9 rue du Faubourg à Minversheim:

- o Section n° 24, parcelle n° 351/122 de 7,11 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- Donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-047-2014 : Droit de préemption urbain**

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé 6 rue de la Pluie à Minversheim:

- Section n° 24, parcelle n° 622/77 de 5,70 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- Donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-048-2014: Travaux de renforcement des caractéristiques d'adhérence et d'étanchéité des voies : attribution du marché**

Vu les offres des entreprises consultées,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de renforcement des caractéristiques d'adhérence et d'étanchéité des diverses voies de la commune à l'entreprise Colas sise 47a rue de l'île aux pêcheurs à OSTWALD pour un montant de 28 762,75 € HT.
- Charge le maire de demander les subventions réglementaires,
- Autorise le maire à signer les documents administratifs y relatif,
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Coût HT : 28 762,75 €
  - Subvention CG67 : 7 248,13 €
  - Fonds propres de la commune : 21 541,62 €

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-049-2014 : Travaux de réparation de la toiture du préau et de la caserne des pompiers : attribution du marché**

Vu les offres des entreprises consultées,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les travaux de réparation de la toiture du préau et de la caserne des pompiers à l'entreprise WEISS sise 2, impasse de la Forêt à HOCHFELDEN pour un montant de 13 204 € HT,
- Autorise le maire à signer les documents administratifs y relatif,

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-050-2014: Remplacement des spots et du disjoncteur différentiel à la salle polyvalente**

Vu les pannes fréquentes et les coupures d'électricité récurrentes dues au disfonctionnement du disjoncteur différentiel des spots des toilettes de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de remplacer les spots en place par des spots plus performants et plus économes en énergie, et d'attribuer ces travaux à l'entreprise Remond sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim pour un montant estimé de 1360 HT,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la commune,
- Autorise le maire à signer les documents administratifs y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-051-2014 : Révision du parc informatique de l'école**

Vu la demande formulée par la Directrice de l'Ecole Elémentaire de Minversheim en date du 22 juillet 2014,

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de remastériser les PC des élèves,
- Décide d'acquérir deux ordinateurs portables pour les enseignants,
- Décide d'acquérir un nouveau tableau blanc numérique pour la classe située à l'étage du bâtiment mairie-école,
- Décide de confier ces travaux de maintenance et de fourniture de matériel à l'entreprise CEBEA, sise 7 rue Ampère à PUTEAUX (92) pour un montant global de 4 708,06 € HT environ,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la commune,
- Autorise le maire à signer les documents administratifs y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-052-2014: Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que,

- conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
- En application de l'article 3-3-4° de la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 "emplois à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet dans les communes de - de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil".
- Compte tenu de l'absence d'employé communal en charge des espaces verts et des diverses tâches techniques, il convient de créer un poste rattaché au service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> Classe, non titulaire, à temps non complet, la durée hebdomadaire de service étant fixée à 10h00, pour les fonctions d'entretien et à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier

1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de la gestion et l'entretien des espaces verts et qui ferait preuve de polyvalence. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> Classe (à savoir indice brut 330, indice majoré 316).

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-053-2014 : Subvention pour voyage scolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par Madame Bénédicte HIDOUIN, en faveur de sa fille Emilie qui a participé à un voyage scolaire en Angleterre du 11 au 17 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, conformément à la délibération du 28 avril 2008, une subvention de 32.50 €, à l'élève Emilie HIDOUIN, domiciliée 5 rue de Wittersheim à Minversheim,
- précise que la dépense est inscrite l'article 6745 de la section de fonctionnement du budget 2014 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-054-2014: Convention d'utilisation de la salle polyvalente par l'Association Karaté Club de Minversheim.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la convention élaborée en accord avec l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente (A.G.E.S.P.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer avec le Karaté Club de Minversheim, la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, sise rue du stade (voir convention).

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux